

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté du 2 mars 2017 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement dans le corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication**

NOR : MCCB1706442A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 2 mars 2017, l'arrêté du 10 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement dans le corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication est modifié comme suit :

Au lieu de : « L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 4 mai 2017 en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles d'outre-mer », lire : « L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le mercredi 3 mai 2017 en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles d'outre-mer ».